

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2020

Revalorisation des salaires et augmentation de la capacité de formation des aides-soignants : Olivier Véran rappelle les engagements pris auprès de la profession dans le cadre du Ségur de la santé à l'occasion de la Journée internationale des aides-soignants

Alors que notre système de santé fait face à l'épidémie de Covid-19, M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé tient à saluer et à remercier les aides-soignants mobilisés dans les établissements de santé ou les Ehpad pour leur travail quotidien au contact direct des patients, des résidents et de leurs familles. Pour reconnaître cet engagement et pour assurer l'attractivité de cette profession plus que jamais indispensable pour faire face notamment au défi du vieillissement de la population Française, le ministre tient à rappeler les engagements pris par le Gouvernement lors du Ségur de la santé avec notamment la revalorisation des 400 000 aides-soignants des établissements de santé et des Ehpad, mise en œuvre dès cette fin d'année 2020.

« Nous avons plus que jamais besoin des aides-soignants. Parce que dans la crise ils ont été aux côtés de nos malades et de nos aînés. Parce que nous faisons face à un défi : la prise en charge d'un nombre de plus en plus important de nos concitoyens âgés et en perte d'autonomie. C'est pourquoi le Ségur de la santé était adressé tout particulièrement aux aides-soignants : augmenter leur salaire, améliorer leurs conditions de travail en investissant dans leurs établissements et dans leur matériel du quotidien, augmenter leur effectifs et le nombre de jeunes aides-soignants formés – voici ce que nous mettons en place, tant pour reconnaître leur engagement aujourd'hui que pour susciter les vocations de demain ».

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

La question de la reconnaissance des soignants a été au cœur des négociations du Ségur de la santé, organisée à l'été. Ces négociations ont permis d'aboutir à un accord majoritaire avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique hospitalière, prévoyant la revalorisation salariale de près de 2 millions de professionnels de santé dont 400.000 aides-soignants, pleinement engagés dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux. Au total, 7,6 milliards d'euros par an seront ainsi consacrés à cette revalorisation sans précédent des métiers du soin en France.

Ces 400 000 aides-soignants percevront ainsi une revalorisation de 183 euros nets par mois dès le mois de décembre 2020.

L'accord relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière prévoyait une revalorisation de l'ensemble des personnels du secteur public de 183 euros nets mensuels en deux phases : un complément de traitement indiciaire (CTI) de 93 euros au 1er septembre 2020 puis de 90 euros au 1er mars 2021. La seconde tranche du CTI de 90 euros net mensuels sera anticipée et versée dès le 1er décembre 2020 à l'ensemble des personnels des établissements de santé et EHPAD publics pour reconnaître leur engagement sans faille dans la crise sanitaire.

Ces professionnels sont particulièrement mobilisés durant la crise sanitaire au contact direct des patients et des familles. Les ministres tiennent à saluer et remercier leur engagement quotidien.

Augmenter le nombre d'aides-soignants dans les établissements.

Le Ministre des Solidarités et de la Santé s'est engagé durant la Ségur de la santé à une augmentation importante des capacités de formation paramédicale avec notamment un doublement des capacités de formation pour les aides-soignants d'ici 2025.

Au-delà de l'augmentation des capacités de formation en partenariat avec les régions de France, le gouvernement a prévu au travers du Ségur de la santé le recrutement de 15.000 soignants dans les hôpitaux dont des aide-soignant afin de soutenir et renforcer les équipes particulièrement mobilisées dans les prises en charges.

La détermination du gouvernement pour reconnaître l'engagement des aides-soignants et de l'ensemble des professionnels du système de santé a été totale : elle se traduit par des mesures sans précédent de revalorisation de leur rémunération, mais également par un investissement massif dans les hôpitaux et les Ehpad ainsi que par meilleure association des soignants à la gouvernance hospitalière. Toutes ces mesures ne recherchent qu'un but : l'amélioration durable et visible de leurs conditions de travail, à la hauteur de leur engagement.

Contact presse :

Service de presse d'Olivier VERAN :

01 40 56 60 65

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)